	NOTE D'INFORMATION	
	Date	Lundi 24 août 2020
	Destinataires	Associations sportives et collèges
	Copie	Sébastien NANCEL, Vincent HAUDIQUET, Bruno LETEMPS, Gardiens de gymnases
	Objet	Organisation rentrée 2020-2021

Suite à la fermeture des gymnases relative à la lutte contre la Covid-19, le gouvernement a autorisé la reprise des activités sportives et équipements sportifs. Afin d'assurer cette réouverture dès la rentrée en préservant la santé des usagers et des personnels, le Pays des Sources a mis en place le protocole ci-dessous.

Le présent protocole a été élaboré dans le respect des dispositions législatives en vigueur (prévues par le décret 2020-860 du 10 juillet 2020 : Version consolidée au 16 août 2020) et conformément aux avis et recommandations du Haut Conseil à la Santé Publique (HCSP). Il est susceptible d'évoluer en fonction des consignes gouvernementales et/ou préfectorales.

ACCÈS AUX GYMNASES :

Un sens de circulation a été mis en place afin d'éviter les croisements et fluidifier les déplacements. Les usagers doivent respecter les marquages au sol et autres consignes sur les affichages.

Deux entrées distinctes ont été identifiées au gymnase de Lassigny pour l'accès à la salle jaune et celui à la salle bleue.

AFFICHAGE

Afin de sensibiliser le plus grand nombre, les consignes suivantes sont affichées à l'entrée des gymnases :

- Face au coronavirus les bons gestes à adopter
- Protégeons-nous les uns les autres
- Les règles de circulation dans mon établissement
- Comment porter un masque

Les encadrants sont tenus de prendre connaissance de ces consignes et de les relayer auprès de leurs adhérents/élèves.

PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans circulant dans l'enceinte des gymnases.
Le masque n'est pas obligatoire lors des séances d'activité si les règles de distanciation sont respectées. Les usagers devront suivre les consignes de leurs encadrants.
En cas d'oubli, aucun masque ne sera mis à disposition. La personne se verra refuser l'accès.

GEL HYDROALCOOLIQUE

Un distributeur de gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée des gymnases.
Chaque usager doit se désinfecter les mains en entrant dans le gymnase ainsi qu'à sa sortie.
Il est fortement recommandé aux encadrants de mettre à disposition du gel hydroalcoolique pour les pratiquants au sein des salles.

UTILISATION DES VESTIAIRES

Les vestiaires et douches resteront fermés jusqu'à nouvel ordre. Les usagers doivent venir en tenue sportive. Ils devront prévoir une paire de chaussures propres.
Les encadrants devront prévoir un emplacement avec les gardiens pour déposer les chaussures d'extérieures.

UTILISATION DES SANITAIRES

Les usagers doivent se laver les mains ou utiliser le gel hydroalcoolique avant et après avoir utilisés les sanitaires.
Nos agents sont garants de la désinfection des sanitaires et procèderont à une désinfection régulière.

DÉROULEMENT D'UNE SÉANCE

Avant la séance

A leur arrivée, les usagers doivent :

- Prendre connaissance des consignes sur les affiches.
- Porter le masque jusqu'à la salle utilisée.
- Utiliser le gel hydroalcoolique avant d'entrer dans les salles.

Les parents des mineurs ne nécessitant pas un accompagnement lors de la séance sont priés de limiter le temps passé dans l'enceinte du gymnase.

Pendant la séance

Les joueurs doivent respecter les consignes transmises par leur encadrant. Ils peuvent ôter leur masque en fonction de ces consignes (protocole des fédérations sportives).

Fin de la séance

Les usagers doivent sortir directement du gymnase masque porté. Ils doivent utiliser le gel hydroalcoolique avant de sortir du gymnase. Les regroupements sont interdits.

ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil du public est autorisé. Toutefois, le nombre de personne sera limité.

Gymnase Maurice Fournier de Lassigny : 20 personnes sur la mezzanine – 5 personnes en salle Jaune – Petite mezzanine fermée.
Gymnase Marceau Vasseur de Ressons-sur-Matz : 50 personnes dans les tribunes.

Les membres du public doivent conserver leur masque, être assis, se déplacer le moins possible et garder une distance d'au moins un mètre.

DÉSINFECTION DU MATERIEL

Le matériel utilisé doit être désinfecté après chaque séance. Les encadrants des usagers doivent mettre en place et contrôler cette consigne. Nos agents ne sont pas responsables de la désinfection du matériel utilisé.

COMMUNICATION

Les encadrants des usagers (professeurs, coachs, entraineurs…) sont tenus de diffuser largement les consignes d'utilisation de l'équipement et de sensibiliser les plus jeunes aux risques de propagation de la Covid-19.

Le respect strict des consignes du présent protocole et ceux des fédérations sportives est la condition sine qua non afin de garder nos complexes sportifs ouverts au public.

En cas de non-respect des consignes, et pour éviter de pénaliser l'ensemble des utilisateurs, les usagers ou les clubs en faute se verront interdire l'accès aux gymnases.